

Optimisation fiscale : après Google et Apple, l'UE s'intéresse à Starbucks

Il n'y a malheureusement pas que les géants de l'Internet et des nouvelles technologies qui peuvent faire appel aux maîtres de l'optimisation fiscale pour payer moins d'impôts. Starbucks, la chaîne américaine de cafétérias connue pour ses "Grande" et ses "Venti" est dans le collimateur de l'Union Européenne. En cause : un deal passé avec les Pays-Bas qui lui permettrait de payer très peu d'impôt... mieux : le groupe serait en perte.

Les accords entre Starbucks et les Pays-Bas posent question

La lutte de l'Union Européenne contre les pratiques fiscales des géants américains continue de plus belle. Après le célèbre "double irlandais" pratiqué par Apple et les autres, voilà que Starbuck est dans le collimateur de la Commission Européenne.

Selon le Wall Street Journal, L'Union Européenne serait en train de se poser des questions concernant les accords passés entre les Pays-Bas et la chaîne américaine. Ces accords, selon l'UE, permettraient à la chaîne de payer très peu d'impôts sur les revenus.

Un impôt sur le chiffre d'affaires de moins de 1% ?

L'Union Européenne aurait dans le collimateur l'impôt payé par Starbucks sur le chiffre d'affaire de ses cafés à Amsterdam selon le Wall Street Journal.

Starbucks aurait déclaré 407 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014 pour la simple capitale des Pays-Bas mais n'aurait payé que 2,6 millions d'euros d'impôt sur les sociétés. Soit moins de 1% du total.

Si cette pratique est restée inconnue à ce jour, Starbucks s'est attirée l'attention de l'Union Européenne en déclarant être en perte "dans les marchés les plus importants d'Europe"... alors que justement le groupe encaisse des chiffres d'affaires de plusieurs centaines de millions d'euros.